

MODELE DE DELIBERATION

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT d'.....
COMMUNE DE :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille cinq, le à ... heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame/Monsieur, Maire.

PRESENTS :
ABSENTS :

Date de convocation du Conseil Municipal : ../../..
Secrétaire de séance :

OBJET : Certificat d'Urbanisme ou permis de construire des parcelles Numéros section

Madame/Monsieur le Maire expose qu'il/elle vient de recevoir un Certificat d'Urbanisme ou un permis de construire concernant les parcelles Numéros section appartenant à Monsieur

Madame/Monsieur le Maire précise que cette parcelle n'est actuellement pas desservie par les réseaux d'eau et d'électricité et que la viabilité de ce terrain dépend du cadre législatif en vigueur en matière d'urbanisme.

Madame/Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il devrait mettre en place une PVR. Toutefois, la loi prévoit expressément que pour des extensions de réseaux ne dépassant pas une centaine de mètres, dans les petites communes où l'on ne délivre des Permis de Construire que de façon isolée, la Commune peut mettre à la charge des demandeurs la totalité des frais d'extension, conformément aux barèmes de la Commune et du Syndicat de la Diège.

Madame/Monsieur le Maire souligne que ce terrain est le seul à viabiliser puisque les terrains avoisinants sont des terrains à vocation agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas appliquer la PVR pour les parcelles numérossection appartenant à M.
- de mettre à la charge du demandeur les frais relatifs aux extensions d'électricité et d'eau.
- stipule que le Certificat d'Urbanisme ou le permis de construire devra comporter la mention suivante « le pétitionnaire devra s'acquitter des participations aux travaux d'investissement directement auprès du SYNDICAT de la DIEGE pour l'électricité et la Commune ou du service compétent pour l'adduction d'eau potable ».
- décide d'appliquer l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme et notamment l'alinéa n°4 et d'autoriser la construction sur la ou les parcelles précitées.
- donne tous pouvoirs à Madame/Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
LE MAIRE

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
Et de la publication le

A..... le.....

ACCORD DU DEMANDEUR

Application du 3^{ème} alinéa de l'article L.332-15 du code de l'urbanisme

(Cet accord doit être remis avant la délivrance de l'autorisation si la commune veut mettre à la charge du pétitionnaire le raccordement individuel)

Je soussigné Madame / Monsieur, accepte de prendre en charge le financement du (des) raccordement(s) individuel(s) au(x) réseau(x) d'eau potable et/ou d'électricité, selon les conditions techniques définies par l'autorité organisatrice du service public de l'eau ou de l'électricité.

Mon accord de financement est établi sur le(s) devis qui m'a (ont) été remis par :

(selon le cas)

- la régie municipale ;
- le Syndicat, gestionnaire du réseau d'eau ;
- le Syndicat, gestionnaire du réseau électrique ;
- EDF, gestionnaire du réseau électrique.

Fait à....., le

Signature